



Ville d'Esch-sur-Alzette

Secrétariat

Annonce publique de la séance :
le 1 février 2018
Convocation des conseillers :
le 1 février 2018

Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

Séance du 9 février 2018

Présents : Georges Mischo, Bourgmestre, Martin Kox, Andre Zwally, Pierre-Marc Knaff, Mandy Ragni, Echevins, Vera Spautz, Jean Tonnar, Daniel Codello, Taina Bofferding, Luc Majerus, Christian Weis, Bruno Cavaleiro, Denise Biltgen, Marc Baum, Daliah Scholl, Line Wies, Conseillers, Jean-Paul Espen, Secrétaire général

Excusés : Henri Hinterscheid, Mike Hansen, Tom Bleyer, Conseillers

Le Conseil Communal;

**Objet : 14.2. Subsidés extraordinaires - Dossier ONG 2017;
décision**

Vu les lettres de différentes associations de la Ville demandant une subvention extraordinaire pour leurs activités;

Considérant que le collège des bourgmestre et échevins se propose d'accorder une subvention adéquate;

Vu les articles afférents des dépenses ordinaires des budgets de l'exercice 2018 prévoyant des crédits suffisants pour faire face aux dépenses;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi;

décide à l'unanimité

d'accorder les subsidés extraordinaires suivants :

- Nom de l'association:** SOS Faim
Concerne: Dossier ONG 2017
Montant: 1.500 €
- Nom de l'association:** Fir d'Kanner a Latäinamerika - nouvelle PNP
Concerne: Dossier ONG
Montant: 1.500 €
- Nom de l'association:** Chaîne de l'Espoir
Concerne: Dossier ONG
Montant: 1.500 €

en séance

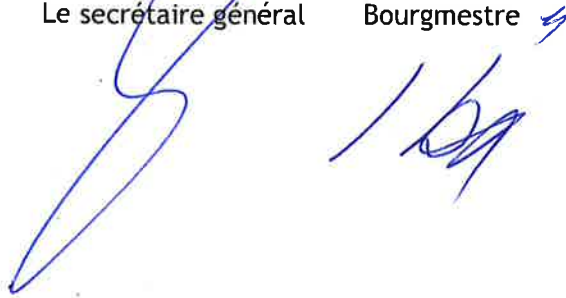
date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 24. 03. 2018

Pour expédition conforme,

Le secrétaire général Bourgmestre

Two handwritten signatures in blue ink. The first signature is on the left, and the second is on the right, positioned above the 'Bourgmestre' text.